

**Avis de vacance de la fonction de Directeur/trice de l'ISPEF
Université Lumière Lyon 2**

La fonction de directeur/trice de l'ISPEF sera vacante à compter du 01/09/2020. Les candidatures devront satisfaire aux conditions précisées à l'article L. 713-9 du Code de l'Éducation et aux dispositions statutaires en vigueur.

Le/La directeur/trice de l'institut est élu.e à la majorité absolue des membres en exercice du Conseil au scrutin majoritaire à deux tours (article 1 des statuts de l'ISPEF).

Le/la directeur/trice est choisi dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'Institut, sans condition de nationalité.

Le/la directeur/trice est élu.e par le Conseil. Son mandat est de 5 ans renouvelable une fois.

Les lettres de candidatures seront accompagnées d'un curriculum vitae et éventuellement d'une profession de foi.

Elles seront adressées **au plus tard le jeudi 8 juin à 12h00** à M. Stéphane SIMONIAN, Directeur sortant, par courriel (stephane.simonian@univ-lyon2.fr) ou par dépôt en mains propres auprès de la responsable administrative de la composante.ⁱ

Le mandat du nouveau Directeur ou de la nouvelle Directrice prendra effet **le 1^{er} septembre 2020**.

Diffusion de l'appel à candidatures	20 avril 2020
Date limite de dépôt de candidatures	8 juin 2020 à 12h00
Élection en Conseil de l'ISPEF	29 juin 2020

Renseignements :

Stéphanie CHAMPEL, Responsable administrative et financière de l'ISPEF
courriel : stephanie.champel@univ-lyon2.fr

Diffusion :

- Membres du Conseil de l'ISPEF
- Personnels enseignants de l'Université Lyon 2
- Affichage au sein de l'ISPEF (affichage papier et sur le site internet de la composante)
- Site internet de l'Université

Textes de références :

- Code de l'Éducation – article L. 713-9
- Statuts de l'ISPEF approuvés par le Conseil d'administration de l'Université le 27/10/2017.

Fait à Lyon, le 17 avril 2020

La Présidente de l'Université



Nathalie DOMPIER

ⁱ Sous réserve de la réouverture de l'établissement